

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Absent :..... 0

Date de la convocation : 23.03.2026EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 27 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**PRÉSENTS : Mesdames DELEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,  
Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien,  
REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude.PROCURATIONS : Madame Rolande COBO a donné à Monsieur Claude VIDAL,  
Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à Monsieur DAUMAS  
Jean-Michel, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur  
REFREGERS Claude, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur  
VIALA Daniel, Madame Nadine VIDAL a donné procuration à Monsieur Damien  
QUATREFAGES, Monsieur Allan ASSIE a donné procuration à Monsieur Jean-Luc  
DRIGOUT.SEANCE N° 3DELIBERATION N° 1DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- DE DESIGNER Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signéLe secrétaire de séance  
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire  
Claude VIDAL



## Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 27 MARS 2026
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 27 MARS 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télécours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.